Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 10 août 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires,

- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 nommant les présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel ouverts au titre de la session 2017,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel section bâtiment option carrelage mosaïque est constitué comme suit pour la session 2017 :

Président

M. Didier DESCOMPS — Académie de LIMOGES
Inspecteur de l'éducation nationale

Membres du jury

Mme Dominique BOULEGUE — Académie de LIMOGES
Inspecteur de l'éducation nationale

Mme Elodie COLESSE — Académie de LIMOGES
Professeur de lycée professionnel

M. Robert VIRAVAUD — Académie de LIMOGES
Professeur de lycée professionnel

Article 2 :
La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE